Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20261110-080_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°080-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
Vendredi 6 novembre 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **22** - Votants : **23**

Séance du mardi 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur DUFEIL Tanguy (procuration donnée à M. BARRAUX Patrick)

Secrétaire de séance : Madame LONCLE Marie-Pierre

OBJET : Dénomination des voies de la nouvelle opération immobilière située Rue Eric Tabarly

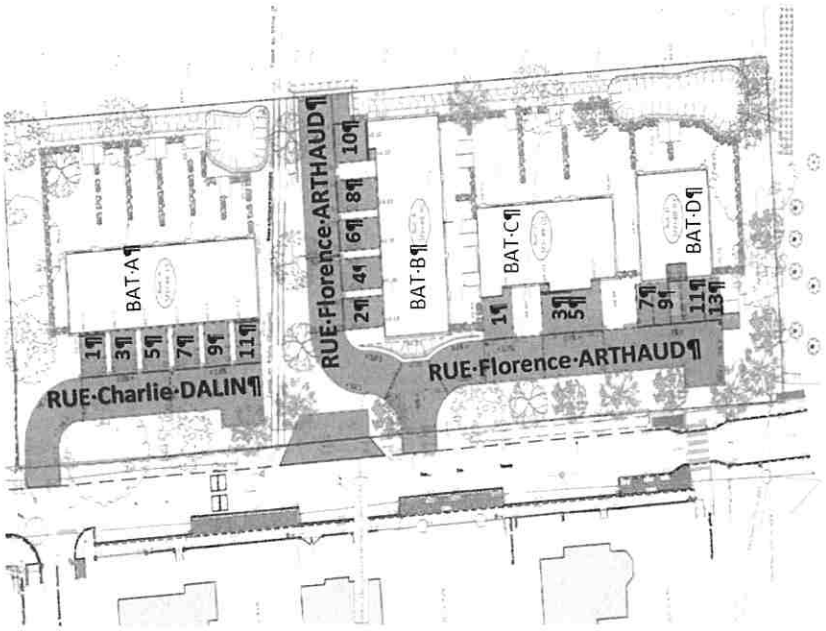
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.3131-30

Vu le permis de construire N° PC 022 172 25 0007 accordé le 28 août 2025 pour la réalisation d'une opération immobilière de 18 logements

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues, places et espaces publics de la commune ;

Considérant la création de deux nouvelles voies au sein de cette opération immobilière, nécessitant une désignation officielle afin de faciliter le repérage (secours, livraisons, services postaux) et la mise à jour de la Base Adresse Locale (BAL) (L.2213-28)

Mr Le Maire fait part de la proposition faite par la commission urbanisme au bureau exécutif de poursuivre le thème sur la nomination des figures illustres de l'exploration maritime, la navigation et la découverte du monde.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20261110-080_2026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **ATTRIBUER**, dans le cas où les ouvrages concernés seraient rétrocédés au domaine public communal, les noms suivants :
  - Rue Florence ARTHAUD
  - Rue Charlie DALIN

aux voies créées dans le cadre de l'opération immobilière ayant fait l'objet du permis de construire n° PC 022 172 25 0007

- **VALIDER** le plan susnommé (noms de rues et numéros)

- **CHARGER** Monsieur le Maire de procéder aux démarches d'information des services concernés et d'intégrer cette modification dans la Base Adresse Locale

- **PRÉCISER** que la numérotation des constructions à édifier sera réalisée par arrêté du maire

- **AUTORISER** le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.